



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2021-022

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Préfecture Hautes-Pyrenees**

65-2021-02-05-005 - Arrêté de subdélégation du DDT à la Directrice Adjointe et aux chefs de service (ordonnancement secondaire) (3 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2021-02-05-005

Arrêté de subdélégation du DDT à la Directrice Adjointe et  
aux chefs de service (ordonnancement secondaire)



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**ARRETE N° : 65-2021-02-05-004**

Cabinet du DIRECTEUR – Appui au pilotage

**portant application de l'arrêté  
n° 65-2020-08-26-001  
portant délégation de signature  
à Monsieur Jean-Luc SAGNARD,  
Directeur Départemental des Territoires  
des Hautes-Pyrénées  
(ordonnancement secondaire)**

**Le Directeur Départemental  
des Territoires**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 65-2020-08-26-001 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Luc SAGNARD, directeur départemental des territoires des Hautes- Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire;

Sur proposition de la cheffe de cabinet du directeur–appui au pilotage ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Subdélégation de signature est donnée à Madame Isabelle SENDRANÉ, directrice départementale des territoires adjointe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc SAGNARD, directeur départemental des territoires, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'Etat imputées sur les budgets suivants :

- programme 113 "paysages, eau et biodiversité" ;
- programme 135 "urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" ;
- programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" ;

- programme 181 "prévention des risques" ;
- programme 203 "infrastructures et services de transport" ;
- programme 215 "conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" ;
- programme 217 "conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables" ;
- programme 354 "moyens mutualisés des administrations déconcentrées" ;
- programme 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'état" ;

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service gestionnaires fonctionnels des budgets opérationnels de programme pour le compte du responsable d'unité opérationnel ou à leur intérimaire :

- M. Pascal HAURINE, chef du service aménagement, construction logement pour le BOP 135 ;
- Mme Lydie FAURE, cheffe du service transition écologique, connaissance et accompagnement des territoires pour le BOP 135 ;
- M. Vincent DAMERON, chef du service environnement, risques, eau et forêt pour les BOP 113, 149 et 181 ;
- M. Marc NONON, chef du service économie agricole et rurale pour le BOP 149 ;
- Mme Christiane COUSSAN, cheffe de cabinet du directeur–appui au pilotage, pour les BOP 203, 215, 217, 354 et 723.

à l'effet de signer tous les documents relatifs d'une part à l'engagement et au service fait des dépenses de l'Etat, et d'autre part à la liquidation et à la demande d'émission de titre de recettes de l'Etat établis dans le cadre de leurs attributions et compétences dans la limite de 50 000 € HT.

Subdélégation de signature est accordée en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Lydie FAURE à M. Yann BIVAUD, chef adjoint du service transition écologique, connaissance et accompagnement des territoires ;
- Mme Christiane COUSSAN à M. Thomas HERBINIERE, adjoint à la cheffe de cabinet du directeur–appui au pilotage, pour les BOP 203, 215, 217, 354 et 723 ;
- M. Pascal HAURINE à M. Nicolas VERNAY chef adjoint du service aménagement construction logement pour le BOP 135 ;
- M. Vincent DAMERON à M. Mme Clotilde NOEL-HETIER, adjointe au chef du service environnement, risques, eau et forêt pour les BOP 113, 149 et 181 ;
- M. Marc NONON à M. Christian GOULLET, adjoint au chef service économie agricole et rurale pour le BOP 149.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs de bureaux désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les documents relatifs à l'engagement et au service fait des dépenses de l'Etat :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	BOP	Montant
M. ROGER Xavier	SEREF / chef du bureau risques naturels	181	7 500 €
Mme Corinne PUYO	SEAR / cheffe du bureau politique agricole commune	149	7 500 €
M. BOUARD Alex	SACL / chef du bureau logement	135	50 000 €

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 65-2019-09-19-003 du 19 septembre 2019.

**Article 5 :** M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées et M. le Directeur Régional des Finances Publiques de Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 5 FEV. 2021

Le directeur départemental des territoires

Jean-Luc SAGNARD